

Fiche 2

Rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013 : Impact sur la mesure des indicateurs sur le marché du travail

Des adaptations nécessaires du protocole de l'enquête Emploi

Un projet statistique d'envergure, la rénovation de l'enquête Emploi, a été engagé par l'Insee à compter de 2008 : augmentation de la taille de l'échantillon, extension de l'enquête trimestrielle dans les Dom, refonte de la chaîne de production informatique, amélioration du questionnaire. L'augmentation de la taille de l'échantillon a été appliquée dès 2010 et les autres composantes ont été mises en œuvre début 2013. L'intégration des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, dans le dispositif de l'enquête Emploi en continu monte en charge suivant un calendrier qui s'achèvera mi-2014. Jusque et y compris en 2013, l'enquête Emploi dans les Dom est annuelle.

Le questionnaire et la chaîne de traitement de l'enquête Emploi font l'objet de rénovations périodiques, environ tous les dix ans. La précédente rénovation remonte à 2003, date à laquelle l'enquête est devenue trimestrielle.

Outre la simplification de la formulation de certaines questions, l'adaptation du questionnaire en 2013 a pour objectif d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, d'enrichir la connaissance du marché du travail avec l'introduction de nouvelles questions (sur la santé, le handicap) et de se conformer aux orientations de l'office statistique des communautés européennes (Eurostat) sur le suivi des formations.

1- Rénovation du questionnaire de l'enquête emploi en 2013

Les principales modifications du questionnaire ayant un impact sur le classement des statuts d'activité au sens du BIT sont les suivantes :

- la formulation de la question sur **la recherche d'emploi** a été **simplifiée** : la question ne se réfère plus explicitement à la recherche d'emplois occasionnels ou de courte durée car cette précision perturbait la compréhension de la part de certaines personnes interrogées.
Cependant, les personnes qui ne cherchent qu'un emploi occasionnel ou de courte durée peuvent se sentir moins concernées par la question ainsi reformulée, ce qui a un impact à la baisse sur le nombre de chômeurs et à la hausse sur le nombre d'inactifs.
En outre, l'**ordre des questions** entre le **souhait de travailler** et la **recherche d'emploi** a été inversé, ce qui a pu modifier le comportement de réponse de certaines personnes.
Enfin, la question sur le **souhait de travailler** est maintenant **posée de façon systématique** à l'ensemble des personnes n'ayant pas d'emploi afin de mieux cerner la population potentiellement active¹ ;
- la **liste des démarches de recherche active** d'un emploi a été **modifiée**. D'une part, pour se conformer au règlement européen régissant l'enquête, le simple fait d'être contacté par Pôle emploi n'est plus considéré comme une démarche active de recherche d'emploi, ce qui affecte à la baisse la mesure du chômage et à la hausse celle de la population inactive.
D'autre part, et en sens inverse, d'autres **modalités de recherche active ont été ajoutées** dans la liste des démarches, comme la **mobilisation de réseaux sociaux**, ce qui a un effet à la hausse sur le taux de chômage et à la baisse sur le taux d'inactivité ;
- la question permettant de déterminer si les personnes sont disponibles pour occuper un emploi a été modifiée, car elle soulevait régulièrement des interrogations de la part des personnes

¹ Auparavant, la question n'était pas posée aux personnes qui déclaraient avoir recherché un emploi dans les 4 dernières semaines, mais qui n'avaient fait aucune démarche active de recherche au cours de cette période. Elle n'était pas posée non plus aux personnes de plus de 64 ans.

interrogées quant à l'éventuel manque d'adéquation de l'emploi proposé à leurs aspirations. La reformulation de la question² est de nature à accroître la propension à répondre positivement, ce qui affecte la mesure du chômage à la hausse et celle de la population inactive à la baisse.

- une question sur le travail informel est maintenant explicitement posée : il s'agit d'une question « de rattrapage », destinée à permettre un meilleur repérage de certains types d'emplois peu formalisés (cette question était déjà posée dans le questionnaire de l'enquête Emploi annuelle dans les Dom). L'introduction de cette nouvelle question pour la métropole affecte à la hausse la mesure de l'emploi et à la baisse la mesure du chômage et de la population inactive.

2- Impact des modifications du questionnaire sur la détermination du statut d'actif occupé, de chômeur ou d'inactif

Les reformulations de questions ou leur réordonnement ont eu des effets sur la détermination du statut d'activité au sens du BIT de certaines personnes interrogées. Au total, différents effets se sont combinés, certains jouant à la hausse du taux de chômage (question plus incitative sur la disponibilité, rajout de modalités de recherche active d'emploi), d'autres jouant à la baisse (reformulation de la question sur la recherche d'un emploi qui est maintenant précédée de la question sur le souhait de travailler ; suppression de la modalité « être contacté par Pôle emploi » comme démarche active de recherche d'emploi).

Au final, les modifications des questions sur la recherche d'emploi, le souhait de travailler et la disponibilité ont conduit, en moyenne sur l'année 2013, à un impact à la baisse du nombre de chômeurs de 145 000 personnes, et à la hausse du nombre d'inactifs de l'ordre de 107 000 personnes. La nouvelle question sur le travail informel augmente le nombre d'actifs occupés de 38 000 personnes.

3- Élargissement de la mesure du « halo » du chômage

Au sein de la population inactive, on distingue un « halo » du chômage, qui recouvre les personnes qui souhaitent travailler mais ne remplissent pas tous les critères pour être classées au chômage au sens du BIT. Les seules modifications des questions ont un impact à la hausse de 230 000 personnes sur le nombre de personnes classées dans le halo.

Par ailleurs, la question portant sur le souhait de travailler est désormais posée systématiquement à l'ensemble des personnes sans emploi.

- Jusqu'en 2012, on ne demandait pas aux personnes de 65 à 74 ans qui ne cherchaient pas d'emploi si elles souhaitaient travailler, elles étaient alors classées comme inactives hors du halo.
- Par ailleurs, on ne demandait pas aux personnes déclarant avoir cherché un emploi, mais qui n'avaient effectué aucune démarche active de recherche au cours des quatre dernières semaines, si elles souhaitaient travailler (alors que la question sur le souhait de travailler était posée aux personnes déclarant d'emblée ne pas chercher d'emploi).

L'élargissement de la question sur le souhait de travailler à l'ensemble de la population interrogée conduit à un accroissement de la population sans emploi souhaitant travailler (halo autour du chômage), alors que jusqu'en 2012 elles auraient été classées en dehors du halo. Ce faisant, le nouveau questionnaire permet de se rapprocher de la définition adoptée par Eurostat ([cf. fiche 3](#)).

² Ancienne question : Si on vous proposait un emploi, seriez-vous disponible pour l'occuper dans un délai inférieur à deux semaines ? Nouvelle question : Si vous trouviez un travail qui vous convienne, seriez-vous disponible pour le commencer dans les deux semaines ?